

connaissance du français. J'ignore si mes collègues français dans cette Chambre partagent ma manière de voir, mais je sais que plusieurs d'entre eux ont exprimé leur mécontentement et le secrétaire d'Etat sera bien avisé s'il donnait des ordres pour que les deux membres du personnel qui ont été relégués à l'imprimerie, comme correcteurs d'épreuves soient réinstallés dans les bureaux de la rue Sussex, pour aider leurs confrères dans leur travail. Et s'il y a des traducteurs incaapables, qu'on leur donne un autre emploi.

M. ROCHE (Secrétaire d'Etat): Je dois informer l'honorable député de Rouville (M.-Lemieux) que je n'ai absolument rien à faire avec la qualité de la traduction; cela ne regarde pas non plus l'imprimeur du roi. Je conseillerais à mon honorable ami de porter sa plainte devant le comité des débats qui est chargé de surveiller la publication de la traduction des débats. C'est sur l'ordre de ce comité que deux traducteurs ont été transférés à l'Imprimerie. L'imprimeur du roi n'a aucun pouvoir sur eux; ils sont sous l'autorité exclusive du comité des débats.

Traitements et dépenses de l'agence à Paris, \$12,000.

M. LEMIEUX: Je désire dire quelques mots en faveur de la veuve de feu M. Fabre qui était commissaire canadien à Paris. J'ignore si des représentations ont été faites au ministre de l'Intérieur à ce sujet, mais M. Fabre a occupé cette position pendant près d'un quart de siècle et il est mort à son poste, il y a deux ans. Il était bien connu au Canada, en France et en Angleterre, comme littérateur et par ses connaissances approfondies des conditions de notre pays; mais malheureusement, ses appointements ont toujours été très insuffisants. A sa mort, sa veuve s'est trouvée dans la gêne. Elle m'a raconté elle-même, qu'en plusieurs occasions, son mari était venu en aide à des Canadiens qui se trouvaient à Paris, sans ressources. Il s'est toujours montré généreux et même prodige, sous ce rapport.

Je crois que Mme Fabre s'est adressée au Gouvernement et lui demande une gratification de \$5,000 ou \$6,000, ou une modeste pension. J'ignore si cette requête a été soumise à l'honorable ministre (M. Rogers), mais, pour ma part, je serais tout disposé à appuyer une proposition tendant à cette fin. Je répète que M. Fabre, durant les longues années qu'il a servi son pays à l'étranger, n'a toujours reçu que des émoluments très modérés et qu'il a souvent aidé de ses deniers des Canadiens sans ressources échoués à Paris. Comme il laisse une veuve dans la gêne, je considère que le Gouvernement devrait lui venir en aide de quelque manière.

M. ROGERS (ministre de l'Intérieur): Cette question a déjà occupé l'attention du Gouvernement et ce que vient de dire l'honorable député corrobore les renseignements qui nous ont été fournis; bien qu'aucune décision n'ait été prise, mon honorable ami peut être certain que cette question rencontre beaucoup de sympathie parmi les ministres et qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera résolue dans un sens favorable.

Commission du Service civil. Appointements d'un nouveau commissaire, \$5,000.

M. MURPHY: A-t-on fait le choix du nouveau titulaire?

M. ROCHE (secrétaire d'Etat): Non.

Ministère du Travail, dépenses casuelles, crédit supplémentaire, \$1,000.

M. LEMIEUX: Les journaux ont annoncé, il y a quelque temps, que le ministre du Travail se proposait de modifier la loi concernant les différends entre patrons et ouvriers. Y a-t-il quelque chose de fondé dans cette nouvelle?

M. CROTHERS (ministre du Travail): Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Loi des enquêtes en matière de différend industriel; crédit supplémentaire, \$5,000.

M. LEMIEUX: A-t-on dans le moment plusieurs enquêtes en marche?

M. CROTHERS: Je crois qu'il n'y en a pas, dans le moment. Dernièrement, il y en a eu deux. L'une au sujet d'un différend entre le chemin de fer du Père-Marquette et ses cantonniers, et l'autre, entre le Michigan-Central et ses télégraphistes. Je crois qu'il y en a une autre en voie de formation à Winnipeg, entre le Pacifique-Canadien et ses préposés aux marchandises.

Ministère du Travail; pour un secrétaire privé, \$2,000; et pour deux commis de la deuxième division, subdivision A, \$3,200.

M. CROTHERS: Le premier item est affecté aux appointements d'un secrétaire particulier, et l'autre aux appointements de deux commis de la 2e division, subdivision A. Ce ne sont pas des commis additionnels; ils occupent leur position depuis plusieurs années et reçoivent le salaire maximum de leur classe, \$1,600. Ce sont deux fonctionnaires contrôleurs des salaires courants et leurs fonctions consistent à régler les différends, ce qui demande des hommes très intelligents. Je crois que cette augmentation leur avait été promise il y a deux ans.

Service extérieur, traitements et allocations \$3,861,856.50.

M. TOBIN: Le ministre des Postes peut-il me dire quand seront déposés les documents que j'ai demandés le 11 courant, con-